

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_29_3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L' an deux mille quatorze , le jeudi 22 mai à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 16 Mai 2014

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Objet : Annulation de la délibération de désignation des délégués du Pays du Ruffécois

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice COUSSAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il n'y avait pas lieu de prendre une délibération concernant la désignation des délégués représentant le Pays du Ruffécois.

En effet, la commune d'Aussac-Vadalle n'adhère pas directement à cet établissement mais est représentée par la Communauté de Communes de la Boixe.

Il y a lieu d'annuler la délibération 2014-27-16 du mercredi 09 avril 2014 prise à cet effet;

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'annuler la délibération 2014-27-16 du 09 avril 2014;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 22/05/2014 et transmis en sous-préfecture le 23/05/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT